

COMPTE RENDU BUREAU DU 5 FEVRIER 2024

1. BUDGET VERT
2. RESOLUTION CONTRE LE PROJET PYCASSO ET L'ENFOUISSEMENT DE CO2 SUR LE BASSIN DE LACQ
3. LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE
4. POINT SUR L'AVANCEMENT DU CHANTIER EN COURS DU FUTUR CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL D'ORTHEZ
5. RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DE SERVICE COMMUNICATION ET RELATIONS PRESSE
6. RECRUTEMENT D'UN GESTIONNAIRE DES SITES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

1. BUDGET VERT

La collectivité souhaite s'inscrire dans la démarche de budgétisation verte qui permet une évaluation des actions en fonction de leur impact environnemental et sociétal. La démarche de budget vert est en plein essor dans les territoires.

Les étapes et le calendrier sont présentés comme suit :

- Sensibiliser les élus et le groupe de travail avec un accompagnement par un bureau d'études ;
- 1^{er} semestre 2024 : dimensionnement du projet, définition des finalités et évaluation de la contribution des Objectifs de Développement Durable (ODD) du BP 2024 ;
- 2^{ème} semestre : groupe de travail par axe du projet de territoire.

Le bureau prend connaissance de l'ensemble des informations et valide la mise en place d'un budget vert au sein de la collectivité.

2. RESOLUTION CONTRE LE PROJET PYCASSO ET L'ENFOUISSEMENT DE CO2 SUR LE BASSIN DE LACQ

Depuis plusieurs mois, la communauté de communes s'oppose au projet Pycasso porté par un consortium regroupant entre autres le pôle de compétitivité Avenia, Teréga et Repsol et qui vise à capturer et à stocker le dioxyde de carbone (CO₂) émis par les industries du sud-ouest de la France et du nord-ouest de l'Espagne dans le sous-sol du bassin de Lacq. L'enfouissement de CO₂ est considéré comme une solution potentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique afin d'atteindre zéro émission nette en 2050.

Le Président a alerté les ministères de l'économie et de l'industrie, les services de la préfecture, les industriels et les syndicats pour partager la vision du danger d'un tel projet qui se traduit par des risques environnementaux, un risque fort de mettre à mal l'acceptabilité vis-à-vis de l'industrie sur le territoire, et aussi des atteintes à l'écosystème économique local et en particulier sur les emplois. C'est pourquoi la CC Lacq-Orthez ainsi que les industriels locaux s'y opposent. En effet, le GIP Chemparc, lors de son CA du 1^{er} février 2024 a pris une motion contre le projet Pycasso et délibérera dans ce sens lors d'un CA extraordinaire le 14 février prochain, après que l'ensemble des membres aient partagé les enjeux dans leurs instances internes.

Le bureau prend connaissance de ces informations, une motion sera présentée au conseil communautaire du 25 mars 2024 et demande également que les communes du territoire délibèrent dans ce sens.

3. LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

M. Patrice PAULY, apiculteur, a évoqué le sujet de lutte contre les frelons asiatiques avec le Président. Son projet se base sur la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les frelons asiatiques sur le territoire de la CC Lacq-Orthez avec comme demande la désignation d'un porteur de projet pour l'animation, agent de la CC Lacq-Orthez, et la participation financière de la Fondation de la Famille MICHAUD pour les pièges.

Le bureau demande de se rapprocher de la Fédération Régionale de Groupement de Défense Sanitaire (FRGDS) reconnue Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) afin de connaître les mesures actuelles prises sur le territoire pour lutter contre les frelons asiatiques.

4. POINT SUR L'AVANCEMENT DU CHANTIER EN COURS DU FUTUR CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL D'ORTHEZ

Le chantier de construction d'un nouveau centre technique intercommunal à Orthez a démarré le 3 mars 2023. La date prévisionnelle de réception est fixée au 2 avril prochain.

Le bureau prend note de ces informations.

5. RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DE SERVICE COMMUNICATION ET RELATIONS PRESSE

Afin de pourvoir un poste de responsable de service communication et relations presse (cadre A de la fonction publique territoriale), le jury propose, en l'absence de titulaire, de retenir un agent contractuel qui possède une expérience professionnelle intéressante et qui se distingue par un bon potentiel d'intégration.

C'est ainsi qu'en référence à l'article L.332-8 2° du code de la fonction publique, le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide de recruter un agent contractuel de niveau A de la fonction publique territoriale pour un an à temps complet, à partir du 11 mars 2024, dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service.

6. RECRUTEMENT D'UN GESTIONNAIRE DES SITES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Afin de pourvoir un poste de gestionnaire des sites de traitement des déchets, (cadre B de la Fonction publique territoriale), le jury propose de retenir un agent contractuel qui possède une expérience professionnelle intéressante et qui se distingue par un bon potentiel d'intégration.

C'est ainsi qu'en référence à l'article L.332-8 2° du code de la fonction publique, le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide de recruter un agent contractuel de niveau B de la fonction publique territoriale pour un an à temps complet, à partir du 1er mars 2024, dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service.